

Environnement-Alliance Solaire Internationale

## Le Burundi adopte l'accord de Marrakech

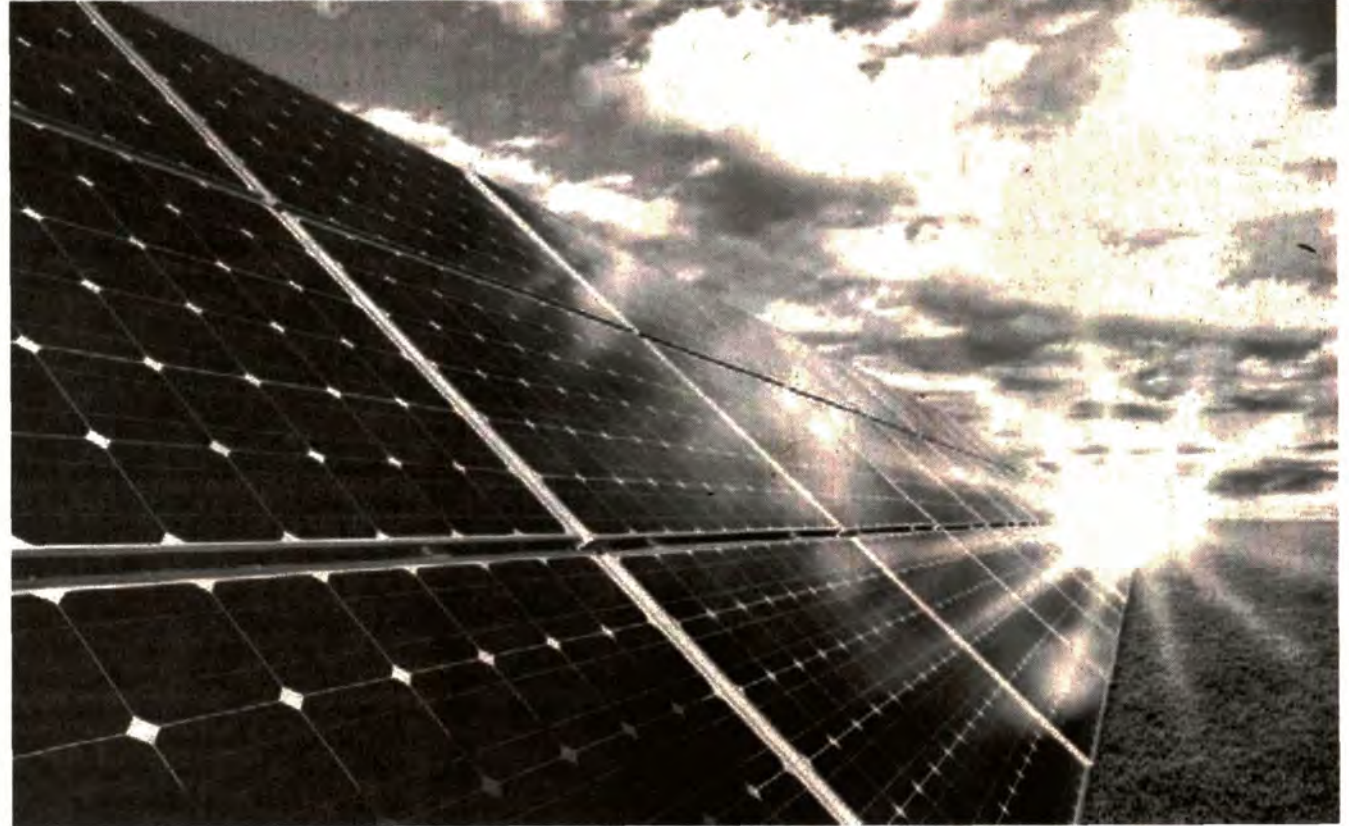
*Les députés de l'assemblée nationale burundaise ont adopté, récemment à l'unanimité, un projet de loi autorisant le Burundi à ratifier l'Accord-cadre portant création de l'Alliance Solaire Internationale (ASI), signé à Marrakech le 15 novembre 2016, rapporte vendredi des médias locaux.*

« L'alimentation par système solaire photovoltaïque semble la meilleure option et la mieux adaptée pour l'actuel système d'habitat dispersé au Burundi », a indiqué le ministre burundais de l'Hydraulique, de l'Energie et des Mines, Come Manirakiza, qui a défendu ce projet de loi devant les députés.

Le responsable a expliqué que « ce projet de loi a été initié dans l'optique de développer l'électrification des zones rurales burundaises difficilement accessibles par les réseaux, mais aussi en vue d'accroître le taux d'accès à l'énergie propre au Burundi ».

Toutefois, selon le ministre Manirakiza, face à ce défi énergétique, le Burundi dispose des « opportunités considérables » pour les investisseurs internationaux compte tenu des possibilités d'interconnexion électrique offertes par les créneaux d'intégration régionale.

L'ASI, dont le siège est à basé à Gurugram en Inde, s'assigne pour objectif de déployer plus de 1.000



gigawatts d'énergie solaire et de mobiliser plus de 1.000 milliards de dollars en énergie solaire d'ici 2030, en facilitant et en accélérant le déploiement à grande échelle de l'énergie solaire dans les pays en développement afin de répondre à la forte demande énergétique et d'aider à lutter contre le changement climatique.

Cette initiative vise à augmenter de « manière significative » la produc-

tion d'électricité via une plateforme de coopération internationale entre 121 pays en voie de développement à fort potentiel solaire et les pays développés disposant des technologies solaires avancées.

Le gouvernement burundais a signé l'Accord-cadre portant création de l'ASI le 26 février 2018. En décembre 2012, seulement 10% des Burundais avaient accès à l'électricité,

un taux jugé « faible » en comparaison avec la situation prévalant en la matière dans quatre autres pays de la Communauté Est-Africaine, à savoir le Rwanda, la Tanzanie, l'Ouganda et le Kenya.

A ce jour, le Burundi est en effet intégré à l'Eastern Africa Power Pool (EAPP), qui constitue un plan d'interconnexion électrique régionale visant à relier tous les pays de l'Afrique de l'est.